

## VERS UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE : DES PROGRÈS À FAIRE

**LA FUMÉE SECONDAIRE COMPREND LA FUMÉE INHALÉE ET REJETÉE ENSUITE DANS L'AIR PAR LE FUMEUR AINSI QUE CELLE ÉMISE PAR LA COMBUSTION D'UNE CIGARETTE, D'UN CIGARE OU TOUT AUTRE PRODUIT DE COMBUSTION DU TABAC. ELLE CONTIENT DES MILLIERS DE PRODUITS CHIMIQUES, DONT PLUS DE 70 SONT RECONNUS POUR LEUR EFFET CANCÉROGÈNE. LES RISQUES POUR LA SANTÉ QUI Y SONT ASSOCIÉS SONT SÉRIEUX ET SCIENTIFIQUEMENT DÉMONTRÉS. L'EXPOSITION À LA FUMÉE SECONDAIRE AUGMENTE LE RISQUE DE DÉVELOPPER UN CANCER DU POUMON ET D'AUTRES MALADIES GRAVES TELLES QU'UNE MALADIE RESPIRATOIRE OU UNE MALADIE CARDIOVASCULAIRE. CHAQUE ANNÉE, UNE SOIXANTE DE DÉCÈS PAR UN CANCER DE POUMON ET 145 D'UNE MALADIE CARDIAQUE SONT ATTRIBUÉS À LA FUMÉE SECONDAIRE AU QUÉBEC.**

### ENCORE TROP DE FUMEURS PASSIFS

La fumée de tabac générée par les 245 000 Montérégiens qui fument menace la santé de nombreux non-fumeurs qui y sont exposés, malgré eux, à divers endroits. En 2013-2014, près de 177 000 personnes, soit 17 % des non-fumeurs, sont exposées à la fumée secondaire. Les lieux publics constituent le site d'exposition le plus fréquemment cité (11 %), suivis du domicile (7 %) et de l'automobile ou un autre véhicule (6 %). L'exposition à la fumée secondaire est encore plus préjudiciable chez le fœtus et l'enfant. Or, en 2011-2012, parmi les Montérégiennes de 15 à 49 ans ayant mis un enfant au monde au cours des cinq années précédentes, 18 % ont déclaré avoir fumé pendant leur grossesse et 14 % ont été exposées à la fumée secondaire. De plus, 17 % des femmes du même groupe d'âge ont fumé pendant la période à laquelle elles allaient leur bébé.

### DES GAINS QUAND MÊME APPRÉCIABLES

Il semble que la Loi sur le tabac amendée en 2005 ait eu des effets positifs. La dernière décennie a été marquée par un recul conséquent de l'exposition des non-fumeurs à la fumée secondaire et par une augmentation significative des Montérégiens vivant dans des domiciles où l'on restreint l'usage du tabac. L'exposition à la fumée du tabac au domicile ou dans les lieux publics est en nette régression, étant passé respectivement de 16 à 7 % et de 26 à 11 % entre 2003 et 2013-2014. La baisse a été moins marquée en ce qui a trait à l'exposition dans une automobile qui est passée de 11 à 6 %. La nouvelle loi concernant la lutte contre le tabagisme devrait permettre de réaliser d'autres progrès substantiels, même si certains environnements extérieurs tels les lieux où sont tenus des événements festifs demeurent à risque.

### LES JEUNES PARTICULIÈREMENT AFFECTÉS

Toutes proportions gardées, autant d'hommes que de femmes sont exposés à la fumée secondaire. Les personnes âgées de 12 à 24 ans sont proportionnellement plus nombreuses à être exposées à la fumée secondaire, soit quatre personnes sur dix. Environ un Montérégien de 12 à 24 ans sur trois (28 %) est exposé à la fumée des autres dans les lieux publics, 18 % dans leur domicile et 17 % dans un automobile ou un autre véhicule.

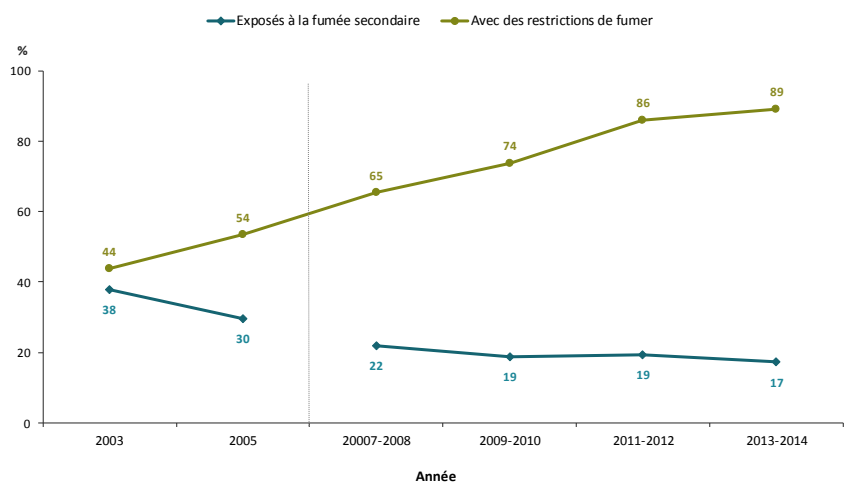
### UN GRADIENT SOCIOÉCONOMIQUE

L'exposition à la fumée secondaire suit un gradient socio-économique. La population ne possédant pas un diplôme d'études postsecondaires compte une plus forte proportion de personnes exposées à la fumée secondaire (26 % contre 12 % chez les personnes ayant ce diplôme). Il en va de même pour la population appartenant aux ménages se situant dans le quintile de revenu le plus faible qui présente une plus forte proportion de personnes exposées à la fumée secondaire comparativement à celle du quintile le plus aisé (19 c. 13 %).

### À RETENIR

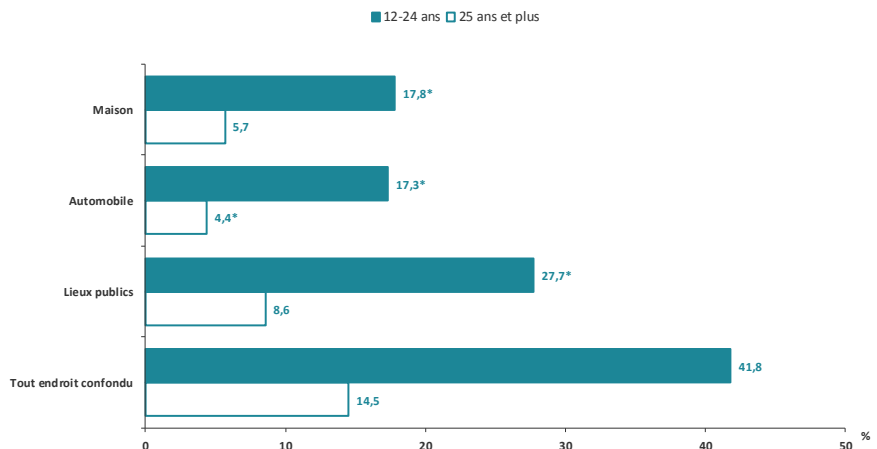
- Des progrès importants ont été enregistrés dans la réduction de l'exposition à la fumée secondaire.
- Malgré tout, elle demeure encore élevée, plus particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans, les personnes ayant un faible niveau de scolarité et celles appartenant aux ménages les moins aisés.
- Une proportion importante de femmes continue de fumer et d'être exposée à la fumée secondaire durant la grossesse et l'allaitement.

Proportion de non-fumeurs de 12 ans et plus exposés à la fumée secondaire tout lieu confondu\* et vivant des restrictions à l'usage du tabac à l'intérieur du domicile, Montérégie, 2003 à 2013-2014



\* Les résultats de l'exposition dans les lieux publics ou dans une automobile peuvent être comparés uniquement entre les années 2003 et 2005 ou entre les années 2007-2008 à 2013-2014.  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), 2003, 2005, 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012 et 2013-2014.

Proportion de non-fumeurs de 12 ans et plus exposés à la fumée secondaire selon l'endroit et le groupe d'âge, Montérégie, 2013-2014



\* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), 2013-2014.

#### Citation suggérée :

Kébé, Mababou. « Vers un environnement sans fumée : des progrès à faire ». PÉRISCOPE : no 70, Février 2017, Longueuil. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Surveillance de l'état de santé de la population.

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/surveillance-etat-sante/index.fr.html>

Rédaction : Mababou Kébé

Production : Surveillance de l'état de santé de la population

Direction : Dre Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie